

Offre de Mission : Favoriser l'accompagnement des jeunes dans la poursuite de leurs projets de vie

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>La statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>Centre Social Municipal Michel Colucci 8 avenue Stéphane Mallarmé 26200 MONTE LIMAR</p>
Durée de la mission	<p>8 mois, du 27 décembre 2021 au 26 août 2022 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin de favoriser l'orientation des jeunes des quartiers et l'aboutissement de leurs projets de vie, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et motiver les jeunes dans la formalisation et la réalisation de projets (sportifs, familiaux, culturels, associatifs, de loisirs...) ; - Informer et accompagner les jeunes dans toutes les démarches administratives incombant à la poursuite de ces projets ; - Animer des activités collectives de loisirs, culturelles et sportives, visant à appréhender les relations de groupe ; - Proposer des initiations de découverte culturelles, sociales ou citoyennes.
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de 612,97 € (472,97 € versés par l'État et 140,00 € versés par la Ville) ; - Possibilité de chèques déjeuners ; - Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ; - Protection sociale, cotisation retraite ; - Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Julia MOSCHEN - Chargée de la Promotion du Service Civique 04-75-92-09-96 – julia.moschen@montelimar.fr</p>